

# Mémoire déposé dans le cadre du BAPE

## **Projet éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande**

par  
Comité Maskoutain Vigilance Éolienne  
Rédacteur : Jacques Tétreault

Le 18 mars 2025

## QUI SOMMES-NOUS

Nous sommes un comité de citoyennes et citoyens de la MRC des Maskoutains concernés par l'implantation des parcs éoliens sur le territoire du Québec. Nous ne sommes pas contre cette énergie, au contraire. Nous nous sommes battus bec et ongles contre l'implantation de l'industrie des gaz de schiste au Québec parce que nous savions qu'il y avait une énergie de remplacement beaucoup moins dommageable pour l'environnement : l'éolien.

Depuis plus d'un an maintenant, nous nous informons sur les divers projets de parcs éoliens en instance d'implantation sur notre territoire agricole. Cela nous inquiète beaucoup. La protection de nos terres agricoles devrait être une priorité absolue pour notre gouvernement. Ce n'est malheureusement pas ce que nous voyons dans la réalité.

Nous avons organisé des soirées d'information publique afin de renseigner la population de notre région sur les dangers potentiels de cette industrie, car il s'agit bel et bien de projets industriels en territoire agricole.

## PRISE DE CONSCIENCE

C'est lors d'une conférence présentée par M. Réal Reid, spécialiste renommé sur l'éolien que nous avons pris acte du potentiel de cette énergie en sol québécois.

Selon un rapport du Laboratoire de recherche en énergie éolienne de l'Université du Québec à Rimouski datant de 2013, l'auteur, M. Sylvain Pothier, cite :

*« Le Québec est très riche en vent. En fait, on retrouve sur le territoire québécois le deuxième plus important gisement éolien au monde. Compte tenu de l'immensité de son territoire, le potentiel éolien du Québec est, théoriquement, considérable. Il convient toutefois de distinguer ce potentiel théorique – quasi illimité au Québec – du potentiel « technique exploitable », c'est-à-dire le potentiel sur l'ensemble du territoire ne présentant pas de contraintes restrictives empêchant le développement de parcs éoliens, et du potentiel « intégrable au réseau électrique », c'est-à-dire tenant compte de la capacité de circulation d'électricité sur le réseau principal de transport d'électricité ainsi que sur les sous-réseaux régionaux auxquels les installations seront raccordées.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/819/1/RapportSylvainPotvin.pdf>, p. 6

## LIMINAIRE

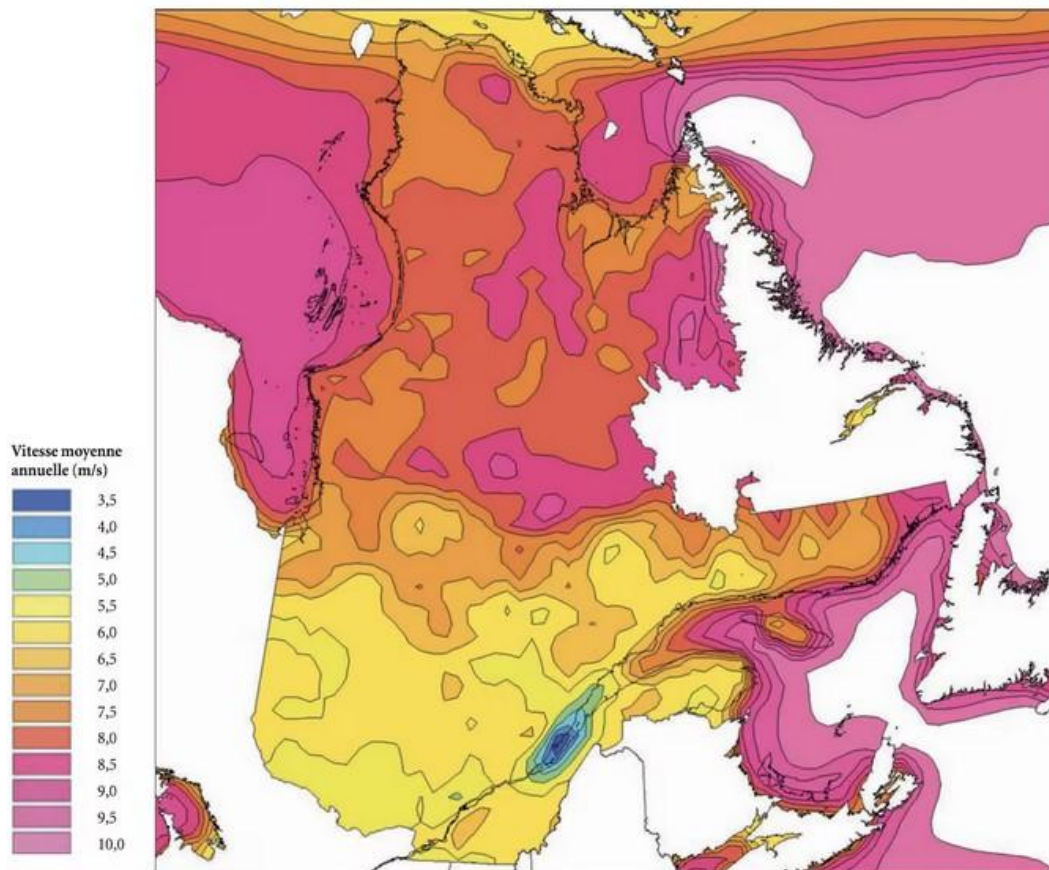
Nous croyons que le projet éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande ne devrait pas être mis en place immédiatement sans avoir subi des modifications majeures ou mineures une fois les études manquantes réalisées. Après avoir suivi les audiences sur le projet, nous sommes convaincus que toutes les questions n'ont pas été soulevées.

D'abord et de façon plus large, plusieurs questions demeurent sans réponse pour nous concernant l'énergie éolienne au Québec ainsi que sur la façon dont cette industrie s'implante actuellement sur notre territoire.

Premièrement, parlons de l'adhésion forte à l'énergie verte qu'est l'éolien au Québec. Il serait important ici de faire la part des choses. Lorsqu'on mentionne que plus de 75 % des gens au Québec sont ouverts à l'implantation des parcs éoliens sur le territoire, il faudrait s'enquérir de leur niveau de connaissance du dossier. Tout le monde est pour la tarte aux pommes comme on dit.

Le développement éolien au Québec est inévitable et de plus en plus nécessaire même. Il faudrait cependant que cela se développe en tenant compte réellement de la biodiversité et des impacts sur la faune et la flore environnante. Il existe au Québec des endroits où l'environnement a déjà été perturbé. Près des barrages existant au Nord et même à l'intérieur des réservoirs créés par les barrages hydroélectriques le vent souffle en quasi-permanence. Il suffit de regarder une carte des vents au Québec pour s'en convaincre.

Vitesse moyenne annuelle des vents sur l'ensemble du Québec (résolution de 30 km)



Carte des vitesses moyennes annuelles de vents au Québec, reproduite dans le livre « L'éolien, au cœur de l'incontournable révolution énergétique » (Saulnier, Reid, 2009).

PHOTO : MULTIMONDES/ENVIRONNEMENT CANADA

Deuxièmement, nos dirigeants sont rapides à nous décrire les immenses besoins futurs pour l'énergie.

« Entre 150 et 200 TWh additionnels : c'est la quantité d'électricité dont le Québec aura besoin pour réussir sa transition énergétique. C'est près de deux fois notre capacité actuelle de production. Pour y arriver, il faudra produire plus d'électricité propre et mieux la consommer. »<sup>2</sup>

Soit, nous aurons besoin de plus d'énergie, mais la question qui est actuellement sur toutes les lèvres est : pour la décarbonation ou pour faire de bonnes affaires?

---

<sup>2</sup> <https://www.hydroquebec.com/a/transition-energetique.html>

Nous sommes conscients que les besoins seront plus grands, mais les divers projets industriels annoncés depuis quelques mois nécessitant des quantités faramineuses d'énergie ne sont pas sans poser un problème. Ils pèsent lourd dans la balance de la « nécessité » d'implanter des parcs éoliens dans nos régions habitées et agricoles.

Pour ne citer que deux exemples, prenons le projet Northvolt à Saint-Basile-Le-Grand et le projet TES dans les MRC de Mékinac et des Chenaux. Actuellement, nous pouvons affirmer que ces deux projets battent de l'aile pour rester poli. Northvolt est en faillite technique et le projet TES Canada est tellement contesté que sa réalisation est loin d'être certaine.

## **Le projet Northvolt**

Le projet Northvolt nécessiterait beaucoup d'énergie pour la fabrication de batteries pour l'électrification des transports. Le but est louable en soi, mais quand on écoute les conférences de presse données par le ministre de l'Énergie et du Développement économique de l'époque ainsi que du premier ministre, nous tombons en bas de nos chaises. Le Québec deviendra la bougie d'allumage de l'Amérique du Nord.

*« Je suis très fier d'annoncer le plus grand investissement privé de l'histoire récente du Québec : un projet structurant de Northvolt, d'une valeur totale de 7 milliards de dollars. Le Québec est en train de mettre en place tous les éléments de la filière batterie, de la mine jusqu'au recyclage. On ne va pas seulement exporter nos ressources naturelles comme dans le passé, on va les transformer ici. Notre vision est en train de prendre forme : le Québec devient un vrai leader mondial de l'économie verte. »*

- François Legault, premier ministre du Québec<sup>3</sup>

Les 354 mégawatts (MW) attribués à Northvolt équivalent à la consommation d'électricité de toutes les résidences de Longueuil.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/fabriquer-les-batteries-les-plus-vertes-au-monde-au-quebec-50867>

<sup>4</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2121669/northvolt-quebec-redonner-partie-megawatts>

La transition énergétique en prend pour son rhume. On nous parle d'investissements records, de création de centaines d'emplois bien rémunérés, de retombées économiques, etc. Où est la notion de « sobriété énergétique » dans ce discours? Pourtant, la transition énergétique sous-tend inévitablement cette notion. Nous devons cesser collectivement de consommer l'énergie comme si elle était inépuisable.

### **Deuxième exemple, le projet Mauricie de TES Canada**

Au nom de la transition énergétique. L'initiateur de ce projet veut fabriquer de l'hydrogène liquide pour compenser des GES. L'énergie nécessaire à concrétiser ces opérations de transformations énergétiques proviendrait de l'implantation de parcs d'éoliennes situées sur des territoires habités dans 12 municipalités. L'énergie produite serait ensuite acheminée à Shawinigan, via 35 kilomètres de lignes électriques. Ce sont quelque 130 éoliennes de 6 MW qui sont prévues pour ce projet.

L'efficacité énergétique du projet est loin d'être démontrée. Qu'à cela ne tienne, au nom de la transition énergétique, on veut produire encore plus d'énergie.

Alors, lorsque le gouvernement nous dit qu'il faut absolument développer de nouveaux projets pour assurer notre avenir énergétique, il faudrait commencer par nous poser la question de base : ***En avons-nous vraiment besoin?***

Il est facile de demander aux citoyens lors d'un sondage général si l'énergie éolienne devrait être développée. C'est une énergie verte qui est implantée un peu partout sur la planète. Elle est relativement facile à installer, rapide d'exécution et requiert peu de terrain en apparence. Lorsqu'on y regarde de plus près, il s'y trouve des facteurs négatifs qui ne sont pas mis en relief évidemment.

Ajoutons à ces irritants le fait que le développement de ces projets se fasse de façon privée. Au Québec, nous avons nationalisé la production et la distribution de l'électricité en 1962 lors d'élections provinciales anticipées sur le sujet. Cela a permis à notre société de se développer de façon accélérée à cause des revenus importants induits par cette énergie.

## Le projet éolien Madawaska et Saint-Jean-de-la-Lande

Ce projet est présenté par trois promoteurs, EDF Renouvelables Canada Inc., la Société de gestion éolienne de la Madawaska Inc. (filiale d'Hydro-Québec) et l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., elle-même composée de la majorité des MRC et municipalités allant de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk.

L'essentiel de l'argumentaire bénéfique expliqué lors des audiences publiques sont les retombées économiques pour les municipalités régionales. Nous avons eu peu de poids informatif sur le rôle de cette production électrique dans la transition énergétique du Québec si ce n'est la présentation par l'initiateur d'une image expliquant la pertinence du projet.

### Justification du projet

**Contexte de transition énergétique**

- Objectif de réduction des émissions de **GES**
- Objectif de **carboneutralité** d'ici 2050

**Demande croissante**

- Projet répond aux besoins grandissants d'électricité de **sources renouvelables**
- Projet sélectionné par Hydro-Québec en **mars 2023** (appel d'offres pour 480 MW d'**énergie renouvelable**)

PLUS DE VIDÉOS

MADAWASKA

Une fois le besoin d'énergie supplémentaire exprimé, les retombées économiques sont devenues très présentes dans les explications de la part des promoteurs. Beaucoup d'énergie a été déployée pour ne pas donner de chiffres précis sur le prix de vente des kilowatts produits. Nous avons eu droit à la démonstration des redevances aux municipalités ainsi qu'aux propriétaires privés du terrain. Il fut beaucoup plus difficile de savoir exactement combien d'argent sera généré au total et de combien de revenus notre société d'État sera privée.

Lors de ces audiences, plusieurs incohérences nous sont apparues. Les réponses des initiateurs se voulaient toujours très rassurantes et il n’y avait pas de côtés négatifs à aucun problème soulevé de la part des participants. On avait réponse à tout, mais en ne donnant pas toujours de réponses satisfaisantes. Nous en soulevons sommairement quelques-unes ici.

## Incohérence mathématique

Nous reprenons ici deux images présentées lors des audiences afin de démontrer une incohérence sur laquelle nous n’avons pas eu l’occasion de poser de question, faute de temps.

### Présentation de l’initiateur

#### EDF Renewables Canada inc. (EDF)

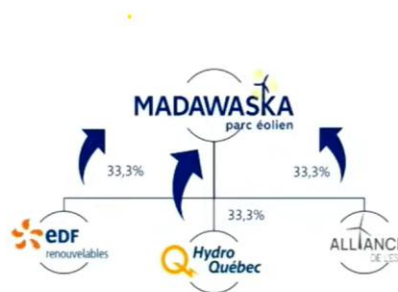
- Développeur, propriétaire et opérateur de 11 projets éoliens au Québec

#### Société de gestion éolienne Madawaska inc.

- Filiale détenue à 100 % par Hydro-Québec

#### Alliance de l’énergie de l’Est

- 209 collectivités et territoires, de la MRC de Montmagny jusqu’aux Îles-de-la-Madeleine, ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekw
- Assure la participation des communautés dans les parcs éoliens de l’Est-du-Québec



2

### Caractéristiques du projet

Puissance contractuelle	270 MW
Nombre d'éoliennes	45 (6 MW chacune)
Hauteur de l'éolienne	Environ 200 m
Poste de raccordement	À Dégelis, en forêt, à proximité de la ligne existante
Tenure des terres	Publique et privée
Coût du projet	Environ 800 M \$



5

MADAWASKA  
parc éolien

## L'incohérence vient des coûts vs les redevances.

### Calcul du coût

Ce que nous a dit M. Pelletier, le préfet de la MRC de Témiscouata lors de sa réponse à une question est que les partenaires déboursaient 15% du coût initial au début du projet et que la balance du financement proviendrait d'emprunts sur les marchés, ce qui est la façon de faire selon les promoteurs. Donc, chaque partenaire devra défrayer 40 Millions\$ dès le départ.

Mais il faudra tout de même financer le projet au fil des ans. Sans calculer les intérêts sur les emprunts, nous pouvons quand même calculer 800 Millions\$ (coût du projet) / 3 promoteurs = 266 Millions\$ par promoteur.

Amortissement sur la vie du projet 30 ans.

266 millions\$ / 30 ans = 8 866 666\$ / année.

Selon la présentation de l'initiateur, les revenus fermes aux communautés locales seraient annuellement de 46 millions\$ pour la vie du projet <sup>5</sup>

## Maintien du dynamisme économique

### • Création d'emplois

- Jusqu'à **300** emplois en construction
- Jusqu'à **10** emplois permanents en exploitation
- Priorisation des ressources locales, à prix et compétences égales

### • Retombées économiques

- Distributions annuelles de l'Alliance de l'énergie de l'Est envers ces membres
- Paiements fermes annuels aux communautés locale (**≈ 46 millions \$**)
- Loyers versés aux propriétaires privés (**≈ 4,5 millions \$**)
- Retombées indirectes (hébergement, restauration)
- Comité de maximisation des retombées économiques



19

MADAWASKA  
parc éolien

---

(1)<sup>5</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=\\_sV-8r5tOmE&t=1015s](https://www.youtube.com/watch?v=_sV-8r5tOmE&t=1015s) à 29 :48

## Calcul du revenu

M. Pelletier, lors d'une réponse a donné des renseignements fort différents.

Il a mentionné que les revenus à la ville de Dégelis seraient de 750 000\$/année, que Saint-Jean-de-la-Lande recevrait 94 000\$/année, et que l'Alliance recevrait 6 Millions\$/année, ce qui représenterait 6 844 000\$ \$ par année au total pour les communautés.

## Où est le bénéfice?

Même en ajoutant le montant au tableau de 4,5 Millions pour les propriétaires privés, en utilisant les chiffres de M. Pelletier, nous arrivons à 11.344 Millions\$.

Nous sommes encore loin du montant donné au tableau de 45 Millions\$.

Nous n'avons pas eu l'opportunité de poser cette question.

## Distance séparatrice des cabanes à sucre

Lors d'une question, nous avons appris qu'il n'y avait pas de distance séparatrice prévue au RCI concernant les cabanes à sucre (1). Mais l'initiateur a plus tard mentionné qu'une distance de 30 mètres entre l'éolienne et le terrain d'une cabane à sucre serait respectée. (2) C'est de loin la plus courte distance entre une éolienne et un bâtiment secondaire contenue dans les RCI des autres MRC. Si nous considérons que le terrain requis pour installer une éolienne est d'environ 1 hectare, cela signifie qu'il y aurait déboisement jusqu'à la limite du terrain d'une érablière, créant ainsi un corridor de vent qui engendrerait des répercussions sur la température à l'intérieur des boisées à proximité.

(1)[https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole\\_madawaska/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole_madawaska/webdiffusion/)

Séance 3/3-26 février 2025 1 :40;10

(2)[https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole\\_madawaska/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole_madawaska/webdiffusion/)

Séance 3/3 26 Février 2025 2 :04 :05

## **Suivi concernant les oiseaux de proie**

Nous avons appris qu'il n'y aura plus de suivi nécessaire concernant les oiseaux de proie dans les projets éoliens car les analystes du ministère de la faune ont constaté qu'il y avait moins de mortalité au Québec que dans les autres provinces du pays. Dans le présent projet, l'initiateur s'est engagé à faire un suivi de trois ans sur la mortalité des oiseaux à statuts précaires, faucons, pygarnes, aigles royaux et hiboux des marais.

Il nous semble tout à fait incohérent de faire des suivis sur trois ans seulement. De toute façon, de l'aveu même du promoteur, il n'y a qu'une visite annuelle pour de l'entretien à chaque éolienne. Nous voyons mal comment un suivi efficace pourrait être fait avec de si rares visites sur le terrain, considérant aussi que si un oiseau frappe accidentellement une pale d'éolienne, il ne demeurera pas très longtemps au sol. La nature a pour habitude de ne rien laisser se perdre, et ce cadavre serait rapidement éliminé par des prédateurs ou des charognards.<sup>6</sup>

## **Reconditionnement des sols au démantèlement des éoliennes**

En réponse aux questions sur le démantèlement des éoliennes en fin de projet, il fut mentionné que les sols seraient remis en condition tel qu'ils étaient en début d'exploitation. Qu'on enlèverait le premier mètre de ciment et que la balance de la base demeurerait enterrée. M. Grégoire a même ajouté que 30 cm de terre était suffisant pour replanter des érables.

Il nous semble bien simpliste de croire qu'une forêt mature coupée peut être remise en état original simplement en plantant des érables. Une forêt mature prend au moins 50 ans à se réinstaller lorsqu'on la coupe. Là encore une pensée magique s'installe...<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> [https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole\\_madawaska/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole_madawaska/webdiffusion/)

Séance 3/3 26 février 2025 1 :43 :43

<sup>7</sup> [https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole\\_madawaska/webdiffusion/](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/eole_madawaska/webdiffusion/)

Séance 3/3 26 février 2025 2 :07 :57

# Carboneutralité

En réponse à la question portant sur le temps avant d’atteindre la carboneutralité discuté en présentation, l’initiateur a répondu via des tableaux sur lesquels d’autres questions ont été posées.

Une incohérence flagrante s’est alors manifestée à nos yeux concernant les données présentées. Les tableaux portant sur le calcul démontrent clairement un biais car ils ne tiennent compte que des émissions en phase de construction, d’opération et de démantèlement.

Première partie de l'audience publique - Séance 2/3 - 26 février 2025 à 13... Copier le li...

## Plan des Émissions de gaz à effet de serre (GES)

- Une analyse détaillée des émissions de GES a été réalisée au cours de l'évaluation environnementale (vol. 4, étude d'impact).
- Normes et directives utilisées :
  - Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre (MELCCFP 2022)
  - Norme ISO 14064-1
- **Approche de contrôle :** sources d'émissions directes sont les émissions issues des activités ou installations sur lesquelles l'organisme exerce un contrôle.
- Émissions prises en considération dans l'évaluation :

PLUS DE VIDÉOS de construction, activités d'opération, émissions attribuables aux émissions fugitives d'hexafluorure de soufre, activités de préparation du

Première partie de l'audience publique - Séance 2/3 - 26 février 2025 à 13... Copier le li...

## Plan des Émissions

Émissions globales de GES durant la construction et opération		
Source d'émission - construction		t éq. CO <sub>2</sub>
Équipements mobiles		10 498
Utilisation d'explosifs		102
Préparation des superficies requises		104 445
Carbone noir attribuables aux systèmes de combustion		1 253
<b>Total : 116 298t éq. CO<sub>2</sub></b>		
Source d'émission - exploitation		t éq. CO <sub>2</sub> /année
Équipements mobiles		77,7
Émissions fugitives (SF <sub>6</sub> et CF <sub>4</sub> )		25,9
Carbone noir attribuable aux systèmes de combustion		9,5
Perte nette de séquestration de CO <sub>2</sub> (déboisement)		35 227 t éq. CO <sub>2</sub>
<b>Total pendant 30 ans tq. CO<sub>2</sub></b>		<b>154 918</b>
<b>Total : 3 393t éq. CO<sub>2</sub></b>		<b>*pendant 30 ans d'opération</b>

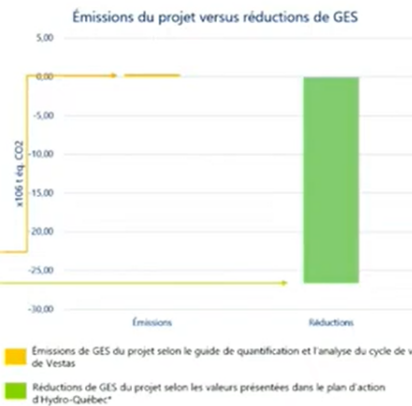
PLUS DE VIDÉOS

1:02:35 / 3:02:05

En réponse aux questions soulevées concernant la contribution du projet à la réduction des émissions de GES, là encore, un flou s'est manifesté dans les approches mises de l'avant. Il n'y a aucune certitude, malgré les trois scénarios avancés, que ces réductions seront le fait de remplacement d'énergie d'origine hydrocarbure par de l'électricité ou pour la fourniture de nouveaux projets industriels.

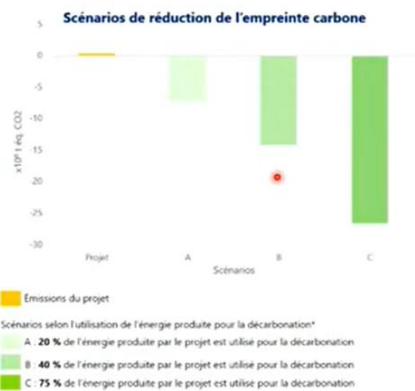
## Contribution du projet à la réduction des émissions de GES

- Une analyse plus approfondie prend en compte :
  - les émissions liées à la fabrication, au transport des éoliennes et au démantèlement;
  - l'utilisation d'une partie de l'énergie produite pour la transition énergétique.
- Selon cette analyse :
  - Les émissions sont estimées à **421 042 t éq. CO<sub>2</sub>**.
  - Les réductions représentent **26 635 648 t éq. CO<sub>2</sub>**.



\*Les valeurs de réductions ont été estimées en assumant que 75% de l'énergie utilisée pour la décarbonation servirait à l'électrification du transport.

## Contribution du projet à la réduction des émissions de GES



- Les réductions du projet pourraient aller de : **7 102 840 t éq. de CO<sub>2</sub>** à **26 635 648 t éq. de CO<sub>2</sub>\***.
- Le projet atteindra la carboneutralité entre **5 mois et 19 mois**, sur la base des hypothèses présentées.

Les bénéfices du projet en termes de réduction des émissions de GES sont nettement supérieurs par rapport à son impact.

\*Les valeurs de réduction ont été estimées en assumant que l'énergie servirait à l'électrification du transport

## **Absence d'études portant sur le déclin des populations d'insectes**

Aucune préoccupation de la part des ministères concernant le déclin des insectes, si ce n'est qu'indirectement considéré via la protection des milieux humides et le recensement des chicots qui sont des milieux propices aux insectes.

Pourtant, les insectes sont la nourriture des chauves-souris qui elles semblent préoccuper les initiateurs. Des mesures de mitigations sont mises en place pour les protéger, ce qui est louable en soi, mais si on ne se préoccupe pas de leur nourriture, nous assisterons très certainement à leur déclin.

## **Remplacement des ponceaux**

La question du remplacement des ponceaux en aval des nouvelles installations a été répondue en fonction de potentiellement être en relation avec la compensation de perte de milieux humides !!!! La préoccupation mentionnée se situait au niveau des inondations potentielles à la suite de l'agrandissement ou l'installation de nouveaux ponceaux en hauteur de montagne ainsi que de la préservation de l'habitat des poissons.

Il devrait y avoir des études plus approfondies sur ce sujet de toute évidence.

## **Acceptabilité sociale**

Au niveau de l'acceptabilité sociale, la démarche s'est limitée aux soirées d'informations et du comité de suivi. Pourquoi ne pas prendre un temps d'arrêt après deux projets réalisés pour faire un référendum. En effet, si tout se déroule comme prévu, il y aura 4 projets d'ici la fin de 2026 : Canton MacNider dans la MRC Matapédia, la forêt Domaniale dans la MRC Montmagny, PTAW 1 dans les MRC Kamouraska, Témiscouata et Rivière du Loup et Madawaska. En 2027 Saint-Paul-de-Montminy et en 2029 PTAW 2. Donc 6 projets éolien sur le territoire de l'Alliance de l'Est.

Un referendum qui consulterait la population serait bien plus significatif si des projets étaient déjà dans le paysage des citoyens. L'acceptabilité sociale serait vraiment plus éclairée que des consultations lors de soirées d'informations sur des projets en devenir. Ces soirées d'informations, quoique nécessaires, ressemblent bien plus à des soirées de propagande car les images proposées sont fictives. Si des projets étaient déjà en place et que de nouveaux projets se développent, la population aurait alors un référentiel plus réaliste de l'ampleur des conséquences de ces projets.

## **Impacts cumulatifs**

En ce qui concerne les impacts cumulatifs, les explications de l'initiateur se sont bornées à donner une liste de moyens d'atténuation afin de réduire les impacts du projet. Il n'y a pas eu de réponse claire concernant les impacts cumulatifs avec les autres projets dans la région, ce qui était portant bien demandé. Il y a eu une courte réponse sur les espaces dit considérables entre les divers projets sans plus.

Même qu'à une question d'un intervenant sur la multiplicité des projets éoliens sur la route des espèces migratrices, on a répondu que ce n'avait que peu d'impacts malgré le fait qu'aucune étude ne vienne appuyer cette affirmation.

## **Autres problèmes potentiels à éludés et à étudier**

Voici une liste sommaire de différents sujets pour lesquels des études plus approfondies seraient nécessaires à notre avis.

- Les effets cumulatifs de la coupe de bois sur l'ensemble des parcs éoliens dans la région.
- Les effets cumulatifs de coupes de bois des projets sur les GES non captés
- Les effets cumulatifs de la coupe de bois sur la biodiversité à l'échelle de la région
- Les effets cumulatifs des parcs éoliens sur les insectes et particulièrement sur les pollinisateurs en situation de déclin au niveau mondial
- Les effets des parcs éoliens sur les valeurs foncières des propriétés à proximité des parcs éoliens
- Les effets des infrasons émis par ces structures imposantes sur la faune et la flore, particulièrement sur les amphibiens
- Les effets cumulatifs sur la résilience des animaux aux nouveaux chemins d'accès ouverts à l'année
- Les effets sur la production de sirop d'érable à la suite de l'ouverture de nouveaux corridors de vent résultant de l'installation des chemins d'accès et des terrains pour supporter les éoliennes

- Les impacts réels sur le démantèlement des éoliennes en fin de vie, sur leur recyclage et sur le remblaiement des chemins d'accès.
- Les effets du déboisement et des activités connexes lors de la phase de construction sur les espèces floristiques à statut particulier
- Les effets de l'installation des équipements sur les eaux souterraines et la déviation potentielle de certaines sources souterraines lors de l'installation de pieux de béton
- Les effets cumulatifs des entretiens des chemins sur la faune et la flore sauvage

Nous savons bien qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, mais dire qu'il n'y aura pas d'interrelation significative pour tous les points soulevés, nous semble quelque peu insouciant.

De plus, il n'est nullement question de suivi après le démantèlement. Si un tel suivi avait lieu, nous pourrions au moins pouvoir documenter les projets éoliens pour le futur afin de ne pas répéter des erreurs qui pourraient avoir lieu.

## Conclusion

Selon nous, toutes les questions non répondues font en sorte que ce projet ne devrait pas recevoir l'aval du ministère. Il faudrait d'abord et avant tout que ces questions soient adressées et répondues correctement.

Dans tout ce processus, on a pris soin de bien caractériser les espèces fauniques et floristiques. Cependant, il n'y aucune étude sur les impacts possibles de l'implantation de ce projet. Il ne suffit pas de dresser un inventaire. Il faut aussi tenter de prévoir les conséquences et de démontrer quelles seraient les solutions envisagées si on s'apercevait que des problèmes surviennent en cours de route. Actuellement, ce projet semble vouloir se dérouler dans un monde de licornes ou aucun problème significatif ne pourrait advenir. De plus, nous avons l'impression que les données présentées sont basées sur des parcs éoliens existant actuellement sur le territoire québécois sans tenir compte du fait que les nouvelles éoliennes sont plus grosses et plus hautes que celles en place actuellement.

Que fera-t-on si on s'aperçoit que le fait de garder des chemins ouverts toute l'année donne un accès direct aux prédateurs des animaux du territoire?

Lorsque nous prenons les données de façon individuelle et sans faire de liens entre elles, le projet semble sans danger, mais si nous regardons l'ensemble, le portrait change.

Nous avons besoin d'un BAPE générique sur la filière afin d'aller au fond de toutes ces questions. La première de toutes ces questions demeure : ***En a-t-on vraiment besoin?***

Le fait que les projets de parcs éoliens soient étudiés un à la fois sans aucune notion de portrait global à l'échelle du territoire dans son ensemble est inconséquent et illogique. Déjà, plus de 46 parcs sont en activité au Québec et 15 de plus sont en attente d'autorisation. D'ici 2029, le Québec aura sur son territoire 71 parcs éoliens pour une capacité de production de 6700Mw. Sans compter le projet de TES Canada en Mauricie, qui à lui seul comprendrait 130 à 140 éoliennes supplémentaires pour la production estimée de 800Mw. Le territoire devient de plus en plus sollicité.

Au début des années 2000, on nous disait que le Québec manquerait d'énergie, qu'il fallait construire rapidement des sources de production d'électricité afin de ne pas souffrir du froid en hiver ou de chaleur lors des canicules qui arrivaient à grands pas. Il fallait construire des centrales au gaz naturel!

Une seule de ces centrales a vu le jour et on a dû la fermer rapidement car elle était non nécessaire et non rentable au niveau environnemental.

Vingt-quatre ans plus tard, on nous remet le même discours, mais cette fois c'est au nom de la transition énergétique. Pourtant, il y a à peine trois ans, le Québec était tellement en surplus qu'on a vendu aux USA de l'électricité massivement.

Il est vrai que les énergies vertes sont nécessaires. Mais l'urgence n'y est pas actuellement sur notre territoire. Nous aurions amplement le temps de bien étudier en profondeur les questions soulevées avant de poursuivre le développement de cette industrie au Québec. Avec la conjoncture politique actuelle au regard de la politique américaine du nouveau président, nous sommes encore moins en urgence de production supplémentaire. Prenons le temps de bien faire les choses pour les générations futures. La beauté et la biodiversité de notre territoire méritent respect.